



Rapport d'activité 2022

f'in mmmon

Les coopérateur·rice·s



450
coopérateur·rice·
s au
31/12/2021

pour 294 900 €
de capital social

+ 115 200 €



514
coopérateur·rice·s
au 31/12/2022

pour 410 100 € de
capital social

Les campagnes de communication en 2022

Mars-avril

- Crédit aux Tournières
- Chiffres de F'in Common

17 000 €

Juin

- Impacts sociétaux

26 000 €

Septembre

- Crédit aux Tournières

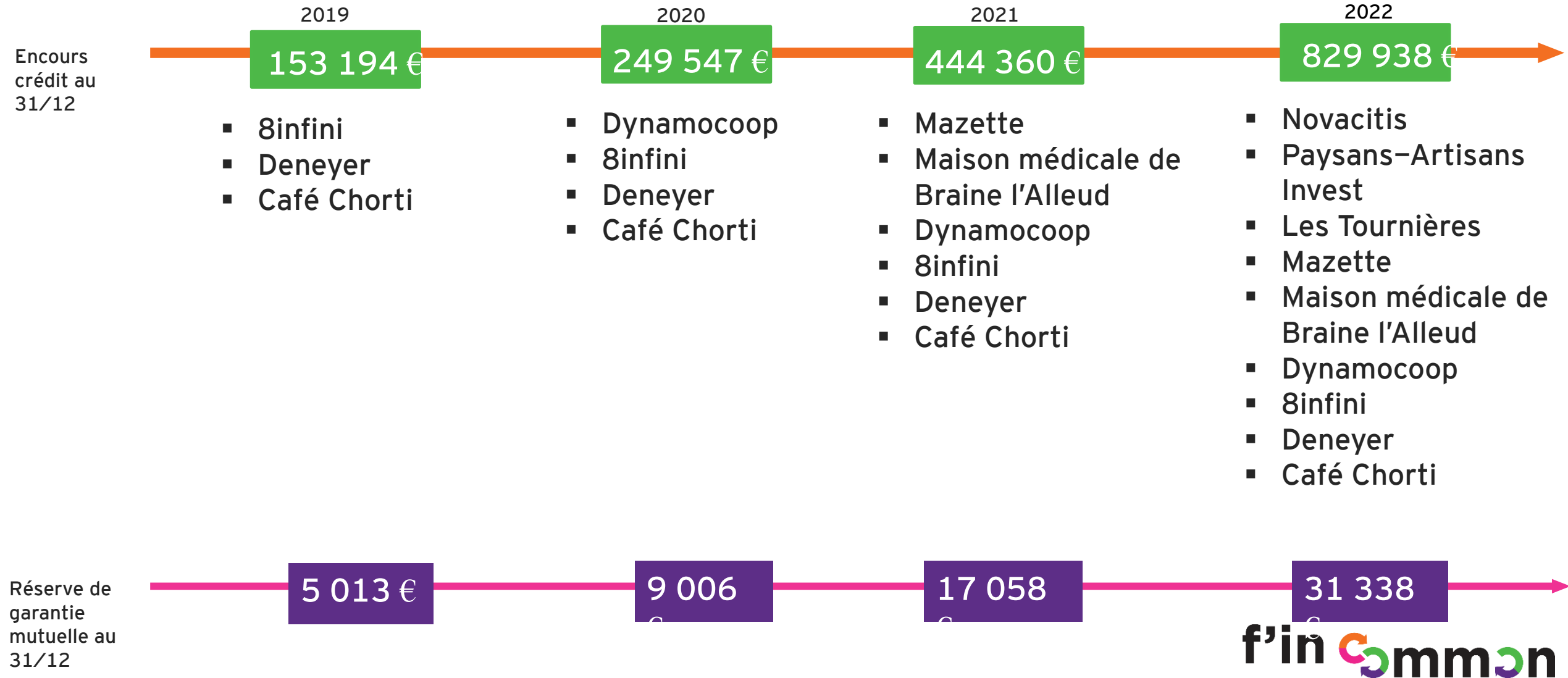
9 900 €

Décembre

- Bilan de l'année
- Cadeau
- Crédit à Novacitis et Paysans-Artisans Invest

20 500 €

Les crédits



Les partenaires financiers



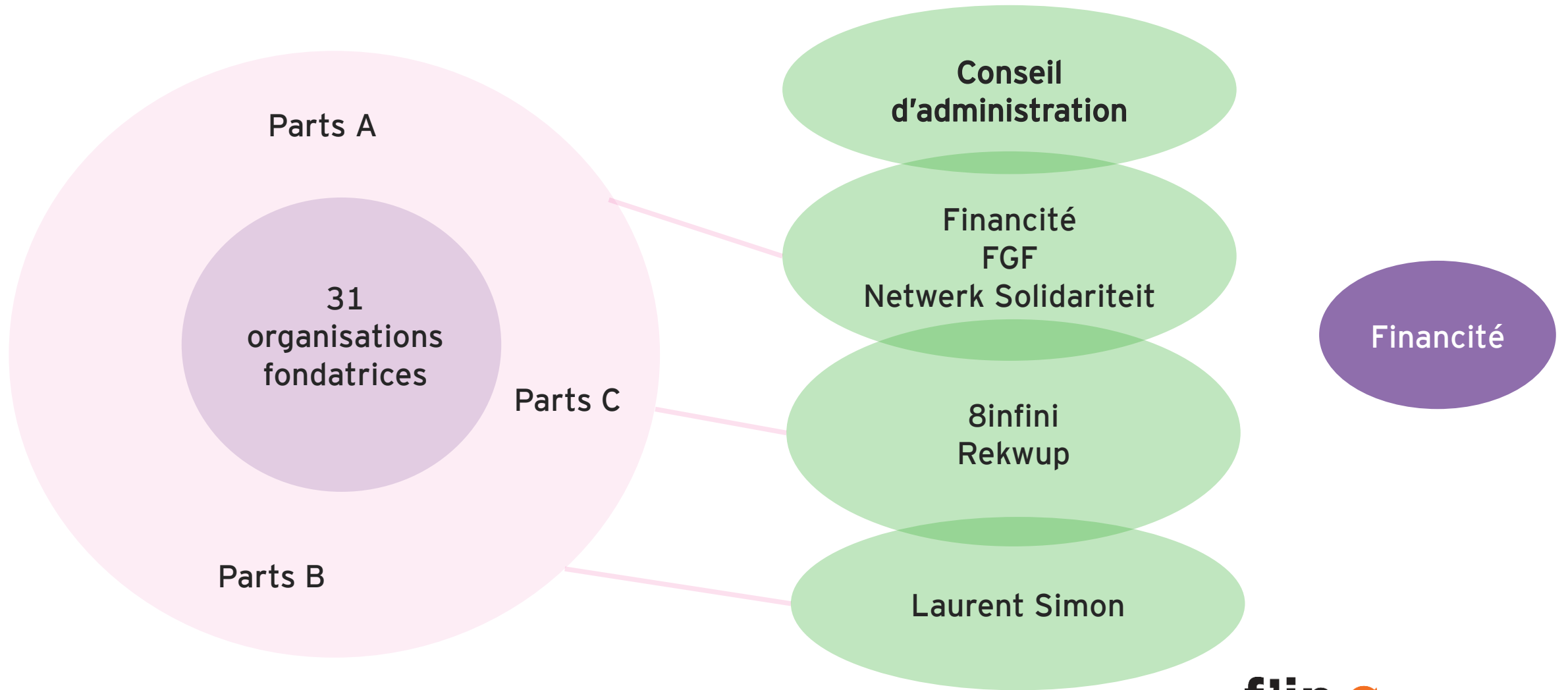
Banque  Triodos



L'impact sociétal des crédits



La gouvernance



Focus sur le rôle de Financité

- Organisation fondatrice - parts A
- Présidence du conseil d'administration
- Gestionnaire du label Finance solidaire
- Sous-traitance pour :
 - gestion journalière
 - prospection commerciale
 - analyse des demandes de financement
 - gestion des dossiers de crédit
 - analyse de l'impact social
 - communication
 - levées de fonds
 - gestion des coopérateur·rice·s

L'équipe de F'in Common



Charlaïne Provost

Présidente et chargée de la
gestion journalière

charlaïne.provost@financite.be



Annika Cayrol

Adjointe à la gestion journalière

annika.cayrol@financite.be



Anne Berger

Gestion de portefeuille de
crédit

anne.berger@financite.be



Héloïse Rigot

Communication

heloise.rigot@financite.be

Les chiffres clés au 31.12.2022

**Chiffre
d'affaire**
122 441 €

**Bénéfice
net**
28 355 €

14 280 €

1 418 €

9 156 €

**Garantie
mutuelle**
31 338 €

Réserve légale
4 568 €

Dividende
3 501 €

**Bénéfice
reporté**

Créances

- d'un an : 70 640 €

+ d'un an : 815 €

Capitaux propres
493 788 €

*; dont capital
social*
410 100 €

Endettement
370 000 €

L'avantage fiscal en Région de Bruxelles-Capitale

Rendement social et avantage fiscal garanti

Vous avez un impact direct sur le développement de l'économie sociale et durable à Bruxelles et bénéficiez d'un crédit d'impôt de 3,5% des sommes investies pendant 5 ans, sur un investissement maximum de 100.000€.

Les conditions à remplir en un clin d'œil

- Être assujetti.e à l'impôt sur le revenu des personnes physiques en Région de Bruxelles-Capitale
- Souscrire des parts pour un montant minimum de 100€ dans au moins l'une des coopératives
- Acquérir ces parts à titre privé
- Être encore en possession des parts au terme de la période imposable à laquelle se rapporte le crédit d'impôt.



crédal
Provoquons
le changement

f'in **common**

hefb**oom**

Voor sociaal
en duurzaam
ondernemen

f'in **common**

Contact

- Adresse email : info@fincommon.coop
- Adresse postale : Rue Botanique 75, 1210 Saint-Josse
- Site internet : www.fincommon.coop
- Facebook : www.facebook.com/fincommon
- LinkedIn : be.linkedin.com/company/f-in-common

